

Dominique Faudot
Présidente de la Commission Permanente du Conseil National des Universités
72-76 rue Regnault
75243 Paris
CEDEX 13

Paris, le 24 avril 2012

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance de votre lettre avec beaucoup d'attention et je vous en remercie.

Je souhaite redonner confiance aux Français dans leur avenir. Pour relever les défis du XXIème siècle, la France a besoin d'une jeunesse hautement qualifiée et d'une recherche performante, dynamique et attractive. C'est pourquoi j'ai décidé, malgré les lourdes contraintes qui pèsent sur nos finances publiques, d'accorder, dans cette campagne présidentielle, la priorité à la jeunesse, à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Les réformes entreprises depuis 2007 ont gravement détérioré le rapport de confiance entre l'Etat et l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique. Au sein même du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, la mise en concurrence généralisée des territoires, des universités, des enseignants-chercheurs et des étudiants a provoqué beaucoup de dissensions. Ici comme ailleurs, l'action du gouvernement n'a pas seulement été d'affaiblir, mais de blesser et de diviser. Cela a conduit à un affaiblissement de l'ensemble de notre système.

Restaurer un lien de confiance solide et durable avec les enseignants-chercheurs et les chercheurs, après tant d'années de mépris, sera ma priorité. Il faut un nouveau départ, un souffle nouveau. Pour cela, j'ai proposé la convocation d'Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, au terme desquelles la loi LRU sera réformée et remplacée par une loi-cadre. Cette loi aura pour objectif de donner aux universités des moyens financiers à la hauteur des missions qui leur sont confiées ainsi que de rendre leur gouvernance plus collégiale et démocratique. Il s'agira également de réaffirmer avec force la nécessité d'un cadre national des diplômes et des statuts des personnels, ainsi que d'encadrer les possibilités de recrutement de contractuels. Le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, rendu illisible par l'accumulation de structures, sera

simplifié. La place centrale de l'unité mixte de recherche comme élément structurant de la recherche universitaire sera réaffirmée. Les soutiens de base et les crédits sur projets seront rééquilibrés. Les missions de l'ANR seront recentrées sur les priorités nationales, les projets émergents et les projets interdisciplinaires. Les investissements d'avenir ont aggravé les disparités territoriales mais la quasi totalité des crédits auront en mai prochain déjà été alloués, et j'ai une préoccupation qui est de veiller à toujours respecter la parole de l'Etat. La confiance dans la durée se construira aussi comme cela. Les fonds promis seront donc versés. C'est le gouvernement qu'il faut sanctionner, et non les équipes qui ont travaillé et remporté les concours. Mais nous demanderons des efforts aux bénéficiaires, car je refuse de voir émerger des déserts scientifiques et universitaires. Nous mobiliserons plusieurs leviers pour corriger ces disparités, et notamment l'élargissement des périmètres pour que les « territoires oubliés » puissent y être associés et en bénéficier. Une logique de coopération devra se substituer à une logique de compétition.

Le second objectif que j'entends poursuivre concerne l'avenir des jeunes chercheurs. Mon objectif est qu'à terme tout doctorant bénéficie d'un contrat doctoral qui lui permette d'être financé, d'être couvert par une protection sociale et de cotiser pour sa retraite. Des bonifications seront envisagées pour les Universités qui accroissent le nombre de leurs contrats doctoraux. A l'Université, j'encouragerai l'inclusion, dans les contrats doctoraux, d'une charge pédagogique d'enseignement ou de tutorat rémunérée - en particulier auprès des étudiants des premiers cycles universitaires - qui pourra assurer un complément de revenus aux jeunes chercheurs. Je ferai reconnaître le doctorat dans les conditions d'accès aux concours de la fonction publique, qu'elle soit d'Etat ou territoriale. Dans le secteur privé, les partenaires sociaux seront incités à reconnaître le doctorat dans les conventions collectives, ou du moins à sa valorisation dans les branches. Enfin, dans la réforme du Crédit impôt recherche, la prise en compte du recrutement des docteurs comme condition d'obtention sera accentuée.

Mon troisième objectif, celui qui compte le plus à mes yeux, sera d'améliorer la réussite des étudiants dans les premiers cycles d'université - au sein desquels les taux d'échec sont les plus élevés - en améliorant l'encadrement et l'orientation des étudiants. Les 5 000 nouveaux postes que je créerai dans l'enseignement supérieur y seront donc prioritairement affectés. Ces nouveaux moyens seront accompagnés d'une réforme des parcours : les passerelles entre les différentes formations du supérieur seront multipliées et la spécialisation des étudiants en licence sera rendue plus progressive. Des places en STS et en IUT seront réservées aux bacheliers professionnels et technologiques. En outre, un nouveau système d'orientation, unifié du secondaire au supérieur et territorialisé, sera mis en place. Dans les universités, je donnerai aux bureaux d'insertion professionnelle de vraies compétences et des moyens. Ces bureaux permettront un rapprochement entre le monde de l'université et celui du travail. Ces réformes pédagogiques

s'accompagneront d'un plan national pour la vie étudiante pour que les étudiants, et en particulier les plus modestes, puissent se consacrer pleinement et dans de bonnes conditions à leurs études. A cette fin, 40 000 nouveaux logements étudiants seront construits en cinq ans et un système de caution solidaire sera mis en place, de même qu'une allocation d'études et de formation sous condition de ressources.

Vous attirez enfin mon attention sur la problématique de l'évaluation des enseignants-chercheurs. Le principe même de l'évaluation n'est contesté par personne, mais il doit être mis en pratique de façon intelligente et utile. C'est pourquoi je partage les recommandations de l'Académie des Sciences qui, dans son rapport de 2009, demande de réduire le nombre d'évaluations au strict nécessaire, en distinguant les évaluations approfondies des évaluations de suivi. Il est également indispensable, à mes yeux, que la périodicité et les modalités des évaluations soient définies en étroite concertation avec les différents acteurs du monde universitaire et scientifique. Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche fourniront le cadre de ces échanges aussi souhaitables que nécessaires.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

François Hollande